

Département du Nord



☎03.28.27.62.56

✉contact@herzeele.fr

MAIRIE D'HERZEELE

Herzeele, le 30 juin 2026

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie le :

6 juillet 2026 à **19 heures 30**

ORDRE DU JOUR

- 1/ *Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026*
- 2/ *Attribution de subventions de la CCHF à une ou plusieurs associations – Exercice 2026*
- 3/ *Participation à la Journée nationale du commerce de proximité – Édition 2026*
- 4/ *Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité*
- 5/ *Acceptation d'un don en faveur du Café des Orgues*
- 6/ *Désignation du référent « haie bocagère » auprès de la CCHF*
- 7/ *Fixation des tarifs du Plan Mercredi*
- 8/ *Échéance de la convention opérationnelle avec l'EPF « Les Orgues » et devenir du contrat de location-gérance du Café des Orgues*
- 9/ *Accueil de stagiaires Bafa/Bafd – Délibération de principe*
- 10/ *Décisions prises par Monsieur le Maire – Compte rendu pour la séance du 6 juillet 2026*

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

En application de la délibération 038/2024 du 23.09.2024 portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal et des articles 6 et 7, le texte des questions orales ou écrites doit être transmis à Monsieur le Maire 48 heures au moins avant la tenue de la réunion du Conseil Municipal sur l'adresse générique de la commune. Les questions déposées après expiration du délai susvisé seront traitées à la réunion ultérieure la plus proche.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le Maire


Stéphane FRANCKE

